

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2295

18 septembre 2013

SOMMAIRE

Alfa Lula Alto S.à r.l.	110156	Microtrace International S.A.	110155
Cristal Lux Services S.A.	110132	NIH Lambda Management S.à r.l.	110152
Crusader S.A.	110132	P5 Luxembourg S.à r.l.	110152
DePuy Synthes Leto Sàrl	110118	Party Rent Luxembourg, Sàrl	110149
DePuy Synthes Leto Sàrl	110122	Pause Beauté S.à r.l.	110150
Drop Investments S.A.	110125	PCV Investment S.à r.l., SICAR	110150
Ecres	110117	Pecunia Investments S.A.	110150
EUROPAY LUXEMBOURG, société coo- pérative	110118	Polymer Invest S.A.	110150
Exopack Holdings Management S.à r.l. ..	110152	Portland Rose S.à r.l.	110114
H2L Immo	110137	Prefalux S.A.	110150
Hindi Soparfi S.A.	110145	Proactive Consulting S.à r.l.	110151
Horses Trucks Import S.A.	110145	Prodeo Holdings Limited	110114
Hôtel MEYER S.A.	110133	PROGENTIS Luxembourg S.A.	110151
Ieka Holding S.à r.l.	110137	Project Del Holding S.à r.l.	110114
Illem Investment S.à r.l.	110137	PTC Essen Capital S.A.	110152
Imperial Dry Bulk Shipping Lux	110146	Puma Corporation S.à r.l.	110146
Imperial Shipping GmbH	110146	Q.I.M. Capital	110153
International Can S.A.	110134	Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS	110153
Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	110155	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.	110153
Iwerall Direkt Emmer Exact	110156	Sablon S.A.	110154
I-Wo 5 S.à r.l.	110145	Saley S.A.	110151
JC Aviation (Luxembourg) S.A.	110155	Sebino Properties S.à r.l.	110153
Kikuoka Luxembourg S.A.	110117	Semaanlux S.A.	110153
Kool Holding S.A.	110117	Semnon SA	110115
Lactinvest S.A.	110116	Shannon Investments S.A.	110114
Lombard Financial Investments S.A.	110116	Siland Invest S.à r.l.	110115
LuxRise Fund S.A., SICAV-SIF	110116	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l.	110151
Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	110115	Sky Flensburg S.à r.l.	110151
Meritan Holdings S.A.	110154	Sky GP S.à r.l.	110152
Metallum Holding S.A.	110154	Sky II GP A S.à r.l.	110152

Portland Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaullie.
R.C.S. Luxembourg B 140.261.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant unique

Référence de publication: 2013106243/13.

(130128360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Il résulte de la résolution écrite des associés datée du 28 juin 2013 que M. Luc BRAUN a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013106249/11.

(130128560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.990.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013106250/12.

(130128487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Shannon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 75.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2013

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services S.à r.l., ayant siège social à Luxembourg, 44, rue de la Vallée, L-2661, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108443/18.

(130130559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.154.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 11:15 heures

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de monsieur Frédéric Seince, demeurant professionnellement à 51 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et de monsieur Denis Frolov, demeurant professionnellement à Corner Stasinou Avenue & 2 Agias Elenis Street, Stasinou Building, 5th floor 1060 NICOSIE CHYPRE, en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., demeurant professionnellement 57 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013108436/17.

(130130727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Siland Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.182.

EXTRAIT

1) La société a été informée du changement d'adresse des gérants comme suit:

- M. Jean-François TORRES, demeurant désormais professionnellement au 7, Rue Alliés - «Antibes 75» - F-06400 Cannes.

- Mme Priscillia TORRES, demeurant désormais professionnellement au 7, Rue Alliés - «Antibes 75» - F-06400 Cannes.

2) La société a été informée du changement d'adresse de l'associée unique comme suit:

SILAND HOLDING B.V.

24 Claude DEBUSSYLAAN

NL-1082MD Amsterdam

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013108445/18.

(130131546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.253.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juillet 2013:

Démission de Monsieur Laurent MIRJOL en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Laurent MIRJOL, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur de la Société, avec effet au 26 juillet 2013.

Cooptation de Monsieur Eric GOUDOU aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Laurent MIRJOL

Le Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions de l'article 7 des Statuts coordonnés du 28 février 2008, décide de coopter avec effet au 26 juillet 2013 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014, Monsieur Eric GOUDOU, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987 Paris - La Défense, France aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Laurent MIRJOL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109178/19.

(130132201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et de nommer JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, au poste d'administrateur.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'assemblée décide de renouveler la société «THE CLOVER», société anonyme, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109182/20.

(130132787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

LuxRise Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.147.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109177/10.

(130132084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour LOMBARD FINANCIAL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013109209/24.

(130131982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.
R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013109153/13.

(130133015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kool Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 165.021.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 May 2013 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Kool Holding S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- L'Assemblée a nommé au poste d'administrateur avec effet immédiat Mme Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née à Vitry Sur Seine (France) le 14 juillet 1983, résidant professionnellement au 127' rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg. Son mandat se terminera le 08 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOOL HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013109156/16.

(130132810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Ecres, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie, Parc Ecostart.
R.C.S. Luxembourg B 54.107.

Im Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung, die am 31. Juli 2013 um 10.00 Uhr abgehalten worden ist, haben die Aktionäre folgende Entscheidungen getroffen:

- a) Die Hauptversammlung nahm die Kündigungen von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern an:
 - Herr Gustave Vogel, Präsident des Verwaltungsrats und Verwaltungsratsmitglied
 - Herr Gérard Lommel, Verwaltungsratsmitglied
 - Frau Arlette Lommel, Verwaltungsratsmitglied
 - Herr Rudi Reuter, Verwaltungsratsmitglied
- b) Die Hauptversammlung ernannte zwei neue Verwaltungsratsmitglieder:
 - Herr Alain MESTAT, geboren am 11.03.1966 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
 - Herr Nurid ALIYEV, geboren am 19.05.1973 in Baki (Azerbaïdjan), beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- c) Die Hauptversammlung befugte den Verwaltungsrat, Herrn Alain MESTAT zum neuen Präsidenten des Verwaltungsrats zu ernennen.

Dauer der Mandate: bis zur Jahreshauptversammlung welche im Jahr 2019 stattfindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, den 31. Juli 2013.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013110017/25.

(130133680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EUROPAY LUXEMBOURG, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.764.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société en date du 02 avril 2013

Conformément à l'article 15 des statuts ainsi qu'à l'article 2.2 du règlement de gouvernement d'entreprise en matière de représentation des coopérateurs au sein du Conseil d'Administration et au vu du nombre de parts sociales détenues par chaque coopérateur, l'Assemblée Générale a refixé le nombre d'administrateurs pour chaque associé et approuve la nouvelle composition du Conseil d'administration comme suit, pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Madame Lysiane BACK de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État
- Madame Manuella BUDA de la BGL-BNP Paribas Luxembourg
- Madame Corinne FRANCOIS de la BGL-BNP Paribas Luxembourg
- Monsieur Didier RICHTER de la BIL, domicilié professionnellement au 69, Route d'Esch à L-2953 Luxembourg
- Monsieur Didier WILMOT d'ING Luxembourg
- Monsieur Jürgen BURELBACH de la BGL-BNP Paribas Luxembourg
- Monsieur Carlo FUNK de la BIL
- Monsieur Georgette CANNELS-ARENS de la Banque Raiffeisen
- Monsieur Theo SCHOL TEN de la KBL European Private Bankers
- Monsieur Rodolphe BELLI de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État
- Monsieur Romain WEILER de la Banque de Luxembourg
- Madame Véronique BALCEREK de la BIL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour EUROPAY Luxembourg S.C.

Un mandataire

Référence de publication: 2013110000/29.

(130133253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

DePuy Synthes Leto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.212.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.833.

In the year two thousand and thirteen, the sixteenth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of DePuy Synthes Leto SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.833 (the Company). The Company was incorporated on 31 May 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg City, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of association have been amended for the last time on July 10, 2013, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

Synthes GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Eimattstrasse 3, 4436 Oberdorf, Switzerland, registered with the commercial register of canton Basel-Country under number CH-280.3.911.885-4 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-five million sixty four thousand Euros (EUR 65,064,000) to raise it from its present amount of forty million one hundred forty-eight thousand five hundred Euros (EUR 40,148,500), represented by forty million one hundred forty-eight thousand (40,148,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to one hundred five million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 105,212,500), by the issue of sixty-five million sixty four thousand (65,064,000) new shares in the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the New Shares).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-five million sixty four thousand Euros (EUR 65,064,000) to raise it from its present amount of forty million one hundred forty-eight thousand five hundred Euros (EUR 40,148,500), represented by forty million one hundred forty-eight thousand (40,148,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to one hundred five million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 105,212,500), by the issue of the New Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the New Shares and to pay them up in full by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder to the Company consisting of a receivable in the aggregate amount of sixty-five million sixty four thousand Euros (EUR 65,064,000) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable).

The contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company in the aggregate amount of sixty-five million sixty four thousand Euros (EUR 65,064,000) shall be allocated to the share capital of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced by a valuation certificate dated 16 July 2013 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from this certificate that:

- "1. the Sole Shareholder holds the Receivable against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least sixty-five million sixty four thousand Euros (EUR 65,064,000); and
3. the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable."

The Sole Shareholder acknowledges and to the extent necessary approves that, as a consequence of the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable is extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 (1) of the Luxembourg Civil Code.

The certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred five million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 105,212,500), represented by one hundred five million two hundred twelve thousand five hundred (105,212,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full

power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de juillet.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DePuy Synthes Leto SARL, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.833 (la Société). La Société a été constituée le 31 mai 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, un notaire résidant à Luxembourg-ville, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 juillet 2013, suivant un acte de Maître Francis Kessler, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu

Synthes GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois de Suisse, dont le siège social est établi au 3 Eimattstrasse, 4436 Oberdorf, Suisse, immatriculée au registre de commerce du canton de Bâle-Campagne sous le numéro CH-280.3.911.885-4 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de soixante-cinq million soixante-quatre mille euros (EUR 65.064.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante million cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 40.148.500), représenté par quarante million cent quarante-huit mille cinq cents (40.148.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent cinq million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 105.212.500), par l'émission de soixante-cinq million soixante-quatre mille (65.064.000) nouvelles parts sociales dans la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par voie d'un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tous les gérants de la Société, agissant sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités annexes (notamment pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-cinq million soixante-quatre mille euros (EUR 65.064.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante million cent quarante-huit mille

cinq cents euros (EUR 40.148.500), représenté par quarante million cent quarante-huit mille cinq cents (40.148.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent cinq million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 105.212.500), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature de l'Associé Unique à la Société consistant en une créance d'un montant total de soixante-cinq million soixante-quatre mille euros (EUR 65.064.000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de soixante-cinq million soixante-quatre mille euros (EUR 65.064.000) sera affecté au capital social de la Société.

L'évaluation de la Créance est démontrée par un certificat d'évaluation daté du 16 juillet 2013, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte dudit certificat que:

"1. l'Associé Unique détient la Créance envers la Société;

2. sur la base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société est d'au moins soixante-cinq million soixante-quatre mille euros (EUR 65.064.000); et

3. la Créance est certaine et due pour la libération sans déduction (certaine, liquide et exigible) et cessible."

L'Associé Unique reconnaît et dans la mesure nécessaire approuve qu'en conséquence de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance est éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 (1) du code civil luxembourgeois.

Le certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent cinq million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 105.212.500) représenté par cent cinq million deux cent douze mille cinq cents (105.212.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, agissant sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités annexes (notamment pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9913.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112038/187.

(130136617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

DePuy Synthes Leto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.148.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.833.

—
In the year two thousand and thirteen, the tenth day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of DePuy Synthes Leto SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.833 (the Company). The Company was incorporated on 31 May 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg City, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of association have not been amended since then.

There appeared

Synthes GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Eimattstrasse 3, 4436 Oberdorf, Switzerland, registered with the commercial register of canton Basel-Country under number CH-280.3.911.885-4 (the Sole Shareholder),

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty million one hundred thirty-six thousand Euros (EUR 40,136,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to forty million one hundred forty-eight thousand five hundred Euros (EUR 40,148,500), by the issue of forty million one hundred thirty-six thousand (40,136,000) new shares in the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the New Shares).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty million one hundred thirty-six thousand Euros (EUR 40,136,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to forty million one hundred forty-eight thousand five hundred Euros (EUR 40,148,500), by the issue of the New Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the New Shares and to pay them up in full by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder to the Company consisting of a receivable in the aggregate amount of forty million one hundred thirty-six thousand Euros (EUR 40,136,000) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable).

The contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company in the aggregate amount of forty million one hundred thirty-six thousand Euros (EUR 40,136,000) shall be allocated to the share capital of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced by a valuation certificate dated July 10, 2013 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from this certificate that:

- "1. the Sole Shareholder holds the Receivable against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is at least forty million one hundred thirty-six thousand Euros (EUR 40,136,000); and
3. the Receivable is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible) and transferable."

The Sole Shareholder acknowledges and to the extent necessary approves that, as a consequence of the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable is extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 (1) of the Luxembourg Civil Code.

The certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at forty million one hundred forty-eight thousand five hundred Euros (EUR 40,148,500), represented by forty million one hundred forty-eight thousand five hundred (40,148,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DePuy Synthes Leto SARL, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.833 (la Société). La Société a été constituée le 31 mai 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, un notaire résidant à Luxembourg-ville, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu

Synthes GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois de Suisse, dont le siège social est établi au 3 Eimattstrasse, 4436 Oberdorf, Suisse, immatriculée au registre de commerce du canton de Bâle-Campagne sous le numéro CH-280.3.911.885-4 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quarante millions cent trente-six mille euros (EUR 40.136.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quarante millions cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 40.148.500), par l'émission de quarante millions cent trente-six mille (40.136.000) nouvelles parts sociales dans la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par voie d'un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tous les gérants de la Société, agissant sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités annexes (notamment pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante millions cent trente-six mille euros (EUR 40.136.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quarante millions cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 40.148.500), par l'émission de Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature de l'Associé Unique à la Société consistant en une créance d'un montant total de quarante millions cent trente-six mille euros (EUR 40.136.000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de quarante millions cent trente-six mille euros (EUR 40.136.000) sera affecté au capital social de la Société.

L'évaluation de la Créance est démontrée par un certificat d'évaluation daté du 10 juillet 2013, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte dudit certificat que:

"1. l'Associé Unique détient la Créance envers la Société;

2. sur la base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société est d'au moins quarante millions cent trente-six mille euros (EUR 40.136.000); et

3. la Créance est certaine et due pour la libération sans déduction (certaine, liquide et exigible) et cessible. "

L'Associé Unique reconnaît et dans la mesure nécessaire approuve qu'en conséquence de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance est éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 (1) du code civil luxembourgeois.

Le certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

110125

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quarante million cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 40.148.500) représenté par quarante million cent quarante-huit mille cinq cents (40.148.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, agissant sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités annexes (notamment pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013 Relation: EAC/2013/9349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112037/183.

(130136617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Drop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.172.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Drop Investments S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2013.

The first annual meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

- Mrs. Nathalie THILL, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on February 19, 1969, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Nathalie VAZQUEZ, company director, born in Metz (France), on May 11, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed supervisory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Drop Investments S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

- Madame Nathalie THILL, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9340.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112042/357.

(130136189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle le 19 juillet 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes venait à échéance en 2012 et décide de ratifier l'exercice de son mandat depuis son échéance jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 30 juin 2013 de Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement et avec effet au 30 juin 2013, Madame Brigitte DENIS demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, à la fonction d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112032/20.

(130136580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Cristal Lux Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 150.903.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013112031/10.

(130135961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Hôtel MEYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.318.

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HÔTEL MEYER S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à L-6310 Beaufort, 120, Grand'rue, (matr: 1991 2201 522) inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.318, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Echternach, en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 345 de l'année 1991

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul GIERTEN, hôtelier, demeurant à L-6310 Beaufort, 120, Grand'rue.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les éventuelles procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Ajout d'un alinéa supplémentaire à l'article 4 des statuts.
- 2.-Diminution du capital social de 212.500.-C à 134.500.- € par annulation des actions détenues par la société elle-même.
- 3.- Modification de l'article 4 des statuts pour refléter cette diminution de capital.
- 4.- Démission et nomination d'administrateur
5. -Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 4. (Dernier alinéa). La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de diminuer le capital social de la société HÔTEL MEYER S.A., de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500.-C) à cent trente-quatre mille cinq cents euros (134.500.- €) par annulation des trois cent douze actions détenues par la société elle-même.

Troisième résolution

En considération de ce qui précède, l'assemblée décide de changer l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente-quatre mille cinq cents euros (134.500.- €)représenté par cinq cent trente-huit (538) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros chacune.»

La répartition des actions est donc actuellement la suivante:

Madame Jacqueline GIERTEN	225 actions
Madame Albertine GIERTEN	1 action
Monsieur Paul GIERTEN	312 actions
Total:	538 actions

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Frank GIERTEN de son poste d'administrateur avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et décide de nommer en son remplacement comme administrateur pour une durée de six ans Monsieur Luc GIERTEN, étudiant, demeurant à L-6310 Beaufort, 120 Grand'rue, né le 23 octobre 1990 à Ettelbruck (matr: 1990 1023 037)

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais des présentes évalués à 800.- euros sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Beaufort 120, Grand'rue, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul GIERTEN, Jacqueline GIERTEN, Albertine MEYER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9038. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112250/78.

(130136674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

International Can S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 179.195.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten Tag des Monats Juli.

Vor uns Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz zu Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

MAXIM MARKENPRODUKTE INTERNATIONAL GMBH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 145.870, vertreten durch Herrn Dr. Rudolf Hans GIESEN, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, 27, Mohnweg,

hier vertreten durch Herr Daniel REDING, Finanzberater, mit beruflicher Anschrift in L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy, kraft der am 3. Juli 2013 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „International Can S.A.“.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung nor-

maler Verhältnisse, ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keinsten Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und Vertrieb von Packmitteln für Kosmetikprodukte und Aerosol-Produkten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euros (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreißig Euros (EUR 31,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die eine Dauer von sechs (6) Jahren nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Im Falle eines alleinigen Aktionärs, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken bis zur nächsten Generalversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Angelegenheiten der Gesellschaft zu führen und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben wurde, ist ebenso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am letzten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung kann ein der Gewinn ganz, teilweise oder aber die ausschüttungsfähigen Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden, mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2014 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung

Die eintausend (1.000) Aktien wurden durch der alleinige Aktionärin, MAXIM MARKENPRODUKTE INTERNATIONAL GMBH, gezeichnet.

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs

Die vorbenannte alleinige Aktionärin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft, umgehend folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Folgende Personen werden als Mitglieder des Verwaltungsrats bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Herr Dr. Rudolf Hans GIESEN, Diplom-Kaufmann, geboren am 23. Juni 1935 in Kleve (Deutschland), wohnhaft in D-50858 Köln, 27, Mohnweg;

- Herr Dr. Norbert Wladimir GIESEN, Jurist, geboren am 12. Juni 1932 in Kleve (Deutschland), wohnhaft in D-50858 Köln, Frankenstrasse 64;

- Herr Heiner HEILS, Diplom-Kaufmann, geboren am 19. April 1963 in Nordhorn (Deutschland), wohnhaft in D-45481 Mülheim an der Ruhr, Waldbleeke 44.

Herr Dr. Rudolf Hans GIESEN, vorgenannt, wird als bestehender Delegierte des Verwaltungsrates bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet.

Zweiter Beschluss

Wurde als Kommissar bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017 endet:

- FIRELUX S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxemburg B 84.589.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbruck, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. REDING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8629. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. August 2013.

Référence de publication: 2013112277/140.

(130136584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

H2L Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013112256/10.

(130136593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Ieka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.020.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013112270/12.

(130136835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Illem Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.188.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of July.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Illem Investment S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company

may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PY-RAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «INem Investment S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses

comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des Bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9298. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013112271/409.

(130136460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

I-Wo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.240.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. August 2013.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2013112263/13.

(130135734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Horses Trucks Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 122.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112254/10.

(130136602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Hindi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 34.133.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 juin 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire:

- accepte la démission de Shaka Invest S.A.
- renouvelle le mandat de Monsieur Fernand Toussaint administrateur et administrateur délégué de société, demeurant 17 Grand-Rue L-9710 Clervaux
- renouvelle le mandat de Madame Fabienne Rotthier administrateur de société, demeurant à 13 route de la Marache B-1325 Lasne (Belgique)
- nomme Monsieur Thierry Rotthier administrateur de société, demeurant à 18 de Julio, 1975 27000 Rocha Uruguay pour une nouvelle période de 6 ans
- renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Lux-Audit S.A. est pour pour une nouvelle période de 6 ans.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hindi Soparfi S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s. à r.l.

Référence de publication: 2013112249/21.

(130135638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Puma Corporation S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 163.507.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013106260/13.

(130128627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 59.931.

Imperial Dry Bulk Shipping Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.313.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maitre Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz zu Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Imperial Shipping Group, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-47119 Duisburg, Dr. Hammacher-Strasse 49, eingetragen im Handelsregister von Duisburg (D) unter der Nummer HRB6427, hier vertreten aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht durch Herrn Gianpiero SADDI, Notarschreiber mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, rue Victor Hugo (nachfolgend der „Vollmachtnehmer“), handelnd als:

1. alleinige Gesellschafterin der Imperial Shipping GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts („Société à responsabilité limitée“) mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourgs („Registre de Commerce et des Sociétés“ - „R.C.S.“) unter der Nummer B 59.931 (nachfolgend auch die „Imperial Shipping“ oder die „Muttersgesellschaft“)

Hier gleichfalls vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, vorbenannt, auf Grund obenerwähnter Vollmacht.

Die Imperial Shipping GmbH wurde ursprünglich mit notariellem Akt am 10. Juli 1997 vor Me Alphonse LENTZ, Notar mit Amtssitz in Remich, unter der Firmenbezeichnung HANIEL SHIPPING GmbH als Ein-Mann-GmbH gegründet. Die Gesellschaftsstatuten wurden seither mehrfach geändert, zuletzt am 17. April 2008 vor Me Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg.

Das Stammkapital der Imperial Shipping GmbH ist vollständig eingezahlt.

2. alleinige Gesellschafterin der Imperial Dry Bulk Shipping S.à.r.l. (nachfolgend auch die „Tochtergesellschaft“ oder „Imperial Dry Bulk“), mit Sitz in Wasserbillig, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister Luxembourgs („Registre de Commerce et des Sociétés“ - „R.C.S.“) unter der Nummer B 172.313,

hier gleichfalls vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, vorbenannt.

Das Stammkapital der Tochtergesellschaft ist voll eingezahlt; eine Änderung der Statuten fand seit ihrer Gründung nicht statt.

Der Vollmachtnehmer führt im Namen der Gesellschafterin der Imperial Shipping GmbH und der Gesellschafterin der Imperial Dry Bulk aus:

Am 22. Oktober 2012 gründete die Imperial Shipping als alleinige Gesellschafterin die Imperial Dry Bulk Shipping S.à.r.l.

Gesellschaftszweck der Imperial Dry Bulk ist der Bereich der Trockenschiffahrt, der bisher auch von der Muttergesellschaft verfolgt wird.

Beide Gesellschaften hatten mit gemeinsamem Beschluss vom 22. Mai 2013 (veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxembourg Memorial C n° 1220 am 24. Mai 2013 - nachfolgend auch der „Einbringungsentwurf“) beabsichtigt, den Teilbereich der Trockenschiffahrt von der Muttergesellschaft in die Imperial Dry Bulk einzubringen.

Im Gegenzug soll das Kapital der Tochtergesellschaft um Euro 12.500,-, eingeteilt in 100 Anteile zu je Euro 125,-, erhöht werden. Alle neu entstehenden Anteile werden von der Muttergesellschaft gezeichnet und auf diese im Rahmen der Kapitalerhöhung übertragen.

Die Teilbetriebseinbringung soll entsprechend dem Einbringungsentwurf gemäß Art. 308bis-3 des luxemburgischen Gesetzes über die luxemburgischen Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (nachfolgend - sofern nicht anders bestimmt - auch das „Gesetz von 1915“) nach Maßgabe der Art. 285 bis 308 (mit Ausnahme des Artikels 303) des Gesetzes von 1915 erfolgen.

Die Gesellschafter beider Gesellschaften waren entsprechend dem Einbringungsentwurf und den gesetzlichen Bestimmungen über die Einbringung von Teilbetrieben aufgerufen, die Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt nach Maßgabe des Abschnittes XV, Unterabschnitt II des Gesetzes von 1915 im Rahmen einer außerordentlichen, allgemeinen Gesellschafterversammlung zu beschließen; diese außerordentliche Generalversammlung durfte nicht vor Ablauf eines Monats seit der Veröffentlichung des Einbringungsentwurfes erfolgen.

Die gegenwärtige Versammlung der Gesellschafter beider Gesellschaften erfolgt vor diesem Hintergrund fristgerecht und in Umsetzung des Einbringungsentwurfes.

Die Tagesordnung dieser außerordentlichen Generalversammlung ist wie folgt abgefasst:

1. Verabschiedung der Zwischenbilanzen der Imperial Shipping GmbH und der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. zum 31. Mai 2012;

2. Beschluss zur Einbringung des Teilbereichs der Trockenschiffahrt von der Imperial Shipping GmbH in die Imperial Dry Bulk GmbH gemäß Art. 308bis-3 des luxemburgischen Gesetzes über die luxemburgischen Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (Gesetz von 1915) nach Maßgabe der Art. 285 bis 308 (mit Ausnahme des Artikels 303) des Gesetzes von 1915; die Einbringung umfasst sämtliche Aktiva Passiva aus dem Bereich der Trockenschiffahrt, insbesondere das Personal und erfolgt entsprechend dem Entwurf beider Gesellschaften hinsichtlich der Einbringung des Teilbetriebes der Trockenschiffahrt vom 22. Mai 2013 (veröffentlicht im Mémorial C n°1233 vom 25. Mai 2013);

3. Verzicht gem. Artikel 296 auf die Anwendung der Artikel 293, 294 Absatz 1, 2 und 4 und von Artikel 295 Absatz 1 c), d) und e) des Gesetzes von 1915;

4. Bestätigung der vollumfänglichen Information der Gesellschafter über die einzubringenden Wirtschaftsgüter und die zu übernehmenden Vertragsverhältnisse, auch unter Zugrundelegung der Zwischenbilanzen beider Gesellschaften zum 31. Mai 2013;

5. Bestätigung der Teilbetriebseinbringung entsprechend des vorbezeichneten Einbringungsentwurfes und Zuteilung von 100 neu geschaffenen Anteilen der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l., vorbenannt, an die Imperial Shipping GmbH, vorbenannt;

6. Feststellung der Umsetzung des Einbringungsentwurfes, wie vorbezeichnet, zur Einbringung des Teilbereichs der Trockenschiffahrt von der Imperial Shipping S.à.r.l. in die Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. und der Einbringung der einzelnen Wirtschaftsgüter zu Buchwerten zum 01. Januar 2013, jedenfalls unter Wahrung der Rechte Dritter nach Artikel 302 des Gesetzes von 1915;

7. Verschiedenes.

Vor dem Hintergrund des oben Gesagten fassen der Gesellschafter der Imperial Shipping GmbH und der Gesellschafter der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. übereinstimmend die nachfolgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beider Gesellschaften verabschieden die Zwischenbilanzen ihrer jeweiligen Gesellschaften zum 31. Mai 2013, wie sie diesem Akt als Anlage 1 beigefügt sind.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beider Gesellschaften beschließen hiermit - in Anwendung von Art 308bis-3 des Gesetzes von 1915 - die Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt von der Imperial Shipping GmbH in die Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. nach Maßgabe der Artikel 285 bis 308 (unter Ausnahme von Artikel 303).

Beide Gesellschafter erklären in diesem Zusammenhang, vollständige und umfassende Kenntnis von dem gemeinsamen Entwurf der Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt vom 22. Mai 2013 zu haben, wie er am 25. Mai 2013 im Amtsblatt Mémorial C n° 1233, Seite 58178, veröffentlicht wurde.

Dementsprechend sollen die Vorschriften über eine steuerneutrale Gesellschaftsspaltung Anwendung finden; zudem erklären und anerkennen beide Gesellschafter, dass ein gesetzlicher Übergang aller Vertragsverhältnisse, diese in Bezug zu dem einzubringenden Teilbetrieb stehen, von der Muttergesellschaft auf die Tochtergesellschaft stattfindet. Durch den Vorgang der Einbringung kommt es nicht zur Auflösung der Muttergesellschaft, beide Gesellschaften bestehen vielmehr nebeneinander fort.

Entsprechend des Einbringungsentwurfes wird hiermit der Teilbetrieb der Trockenschiffahrt von der Imperial Shipping GmbH in die Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. eingebracht, wobei diese Einbringung sämtliche Wirtschaftsgüter aus dem Bereich der Trockenschiffahrt, insbesondere auch das Personal sowie ausnahmslos alle sonstigen Aktiva und Passiva der Imperial Shipping aus dem Bereich der Trockenschiffahrt, umfasst.

Sofern Vertragsverhältnisse bereits im Vorfeld zu der heutigen Generalversammlung einzelvertraglich und in Vorschau auf die hier beschlossene Teilbetriebseinbringung von der Imperial Shipping GmbH auf die Tochtergesellschaft übertragen wurden, werden diese Vorgänge ausdrücklich genehmigt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter der Imperial Shipping GmbH und der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. verzichten in Anwendung von Artikel 296 des Gesetzes von 1915 einstimmig auf die Anwendung von Artikel 293, von Artikel 294 Absatz (1), (2) und (4) und von Artikel 295 Absatz (1) c), d) und e) des Gesetzes von 1915.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beider Gesellschaften erklären, von den Geschäftsführungen beider Gesellschaften vollumfänglich und in Erfüllung der Informationspflichten des Artikels 295 des Gesetzes von 1915 über die Einzelheiten der Teilbetriebseinbringung der Trockenschiffahrt informiert worden zu sein.

Dies gilt insbesondere hinsichtlich der Zwischenbilanzen beider Gesellschaften zum 31. Mai 2013 und der einzelnen Bilanzpositionen, wie sie hier unter Beschluss 1 verabschiedet wurden und wie sie diesem Akt als integraler Bestandteil beigefügt sind.

Mit Verabschiedung der Zwischenbilanzen können Bilanzpositionen im Rahmen der Einbringung nun auf die genauen Beträge der Zwischenbilanzen gegründet werden; etwaige Abweichungen zu den Werten des Einbringungsentwurfes vom 22. Mai 2013 werden hiermit ausdrücklich genehmigt.

Fünfter Beschluss

Im Gegenzug für die Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt einschließlich aller Aktiva und Passiva wird das Stammkapital der Tochtergesellschaft um EUR 12.500,- erhöht; dementsprechend schafft die Tochtergesellschaft 100 neue Anteile mit einem Nominalwert von EUR 125,- je Anteil, die vollständig auf die Muttergesellschaft übertragen werden.

Da sämtliche, neu geschaffenen Anteile auf die Muttergesellschaft übertragen werden, wird auf die Erstellung eines Aufteilungsgutachtens durch einen unabhängigen Experten verzichtet.

Da die Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. außerdem eine Luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung („S.à.r.l.“) ist, für die im Falle der Einbringung von sonstigen Wirtschaftsgütern das Gesetz von 1915 die Erstellung eines Wertgutachtens durch einen Wirtschaftsprüfer („Réviseur d'Entreprise“) nicht zwingend verlangt, wird für die Bestimmung des Wertes des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt auf die Erstellung und Vorlage eines solchen Wertgutachtens verzichtet.

Sämtliche 100 neuen Anteile an der Imperial Dry Bulk gewähren die gleichen Stimmrechte und die gleichen Rechte zur Teilhabe am Gewinn und an etwaigen Liquiditätserlösen wie bestehende Anteile.

Die 100 vorbezeichneten Anteile sind die einzigen Anteile oder Genussrechte, die im Gegenzug zur Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt gewährt werden; darüber hinaus werden keine Genussscheine oder Anteilsrechte gewährt.

Weder die Geschäftsführung der Muttergesellschaft, noch die Geschäftsführung der Tochtergesellschaft noch sonstigen Dritten wird im Rahmen der Einbringung des Teilbereichs der Trockenschiffahrt ein Vorteil gewährt oder eingeräumt.

Beide Gesellschafter beschließen einstimmig, dass die Einbringung des Teilbereichs der Trockenschiffahrt buchhalterisch mit Wirkung zum 1. Januar 2013 erfolgen soll. Die Übertragung der Wirtschaftsgüter und der unterschiedlichen Bilanzpositionen soll dabei zu Buchwerten erfolgen.

Sofern nicht schon zuvor einzelvertraglich von der Muttergesellschaft auf die Tochtergesellschaft übertragen, gelten die Verträge aus dem Bereich der Trockenschiffahrt vom 28. Juni 2013 an als für die Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. erbracht und von dieser geschuldet. Die Tochtergesellschaft tritt mithin zu diesem Zeitpunkt in sämtliche Rechte und Pflichten der Muttergesellschaft aus dem Bereich der Trockenschiffahrt ein.

Ausgabe der neuen Anteile

Die Imperial Shipping GmbH zeichnet sämtliche 100 neuen Anteile zu je Euro 125,- (gesamt Euro 12.500,-) an der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l.

Einzahlung der Kapitalerhöhung

Die Kapitalerhöhung in Höhe von Euro 12.500,-, eingeteilt in 100 Anteile zu je Euro 125,-, wird in vollem Umfang durch die Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschiffahrt geleistet.

- Rechtliche Beschreibung der Teilbetriebseinbringung:

Sofern nicht zuvor einzelvertraglich bereits geregelt, übernimmt die Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. sämtliche Rechte und Verpflichtungen sowie alle Aktiva und Passiva der Imperial Shipping GmbH aus dem Bereich der Trockenschiffahrt zum 28. Juni 2013.

- Buchhalterische Beschreibung der Teilbetriebseinbringung:

Die Imperial Dry Bulk übernimmt mit buchhalterischer Wirkung zum 1. Januar 2013 sämtliche Aktiva und Passiva der Imperial Shipping aus dem Bereich der Trockenschifffahrt.

Aktiva	
Forderungen ggü. verbundenen Unternehmen	221.950,00
Sonstige Vermögensgegenstände	37.628,16
Kassenbestand	4.793,82
Rechnungsabgrenzung	1.520,74
Total Aktiva	<u>265.892,72</u>
Passiva	
Kapital gezeichnet	12.500,00
Prime d'émission	204.087,02
Rückstellungen	15.955,70
Sonstige Verbindlichkeiten	33.350,00
Total Passiva	<u>265.892,72</u>

Zuweisung der neuen Anteile

Im Gegenzug zur vorgeschriebenen Einbringung des Teilbetriebs der Trockenschifffahrt werden alle 100 neuen Anteile zu je Euro 125,- am Kapital der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. auf die Muttergesellschaft übertragen.

Sechster Beschluss

Der Gesellschafter der Imperial Shipping GmbH und der Imperial Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l. stellen übereinstimmend fest, dass hiermit der Teilbetrieb der Trockenschifffahrt einschließlich aller Aktiva und Passiva von der Muttergesellschaft in die Tochtergesellschaft eingebracht wurde und somit der Einbringungsentwurf - wie vorbezeichnet - vollständig umgesetzt wurde. Dabei wird die hier umgesetzte Teilbetriebseinbringung der Trockenschifffahrt Dritten gegenüber gemäß Artikel 302 des Gesetzes von 1915 erst mit ihrer Veröffentlichung nach Artikel 9 des Gesetzes von 1915 vollumfänglich wirksam.

Kosten

Die Gebühren, Kosten und Ausgaben im Zusammenhang mit der oben beschriebenen Teilbetriebseinbringung, die von der Tochtergesellschaft zu tragen sind, werden zumindest vorläufig, auf 2.000,- Euro festgesetzt.

Aufhebung der Versammlung

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist und keine weiteren Punkte verhandelt werden müssen, wird die Versammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Anwesenden, hat selbiger mit Uns, der amtierenden Notarin, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31598. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013112272/195.

(130134459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Party Rent Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.174.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013106263/12.

(130129287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pause Beauté S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 81.547.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013106264/10.

(130129047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PCV Investment S.à.r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106265/10.

(130128106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Prefalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 12.558.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106277/9.

(130129166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106267/10.

(130128572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

POLYMER INVEST S.A.

Référence de publication: 2013106276/11.

(130128408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Proactive Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Greisch, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106280/9.

(130128720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PROGENTIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 150.977.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106282/10.

(130129046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Saley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.883.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2013:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Francesco RESSIGA VACCHINI, avec adresse professionnelle à Via Magatti 1, CH-6901 LUGANO, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013106358/14.

(130128465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sky Flensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106341/10.

(130128313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106340/10.

(130128625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sky GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106342/10.

(130128500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sky II GP A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106343/10.

(130128501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Exopack Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIH Lambda Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.916.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013106364/14.

(130129078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013106285/10.

(130129073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

P5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 124.297.

Les comptes annuels au 31.01.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106287/9.

(130129068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Q.I.M. Capital, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 163.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 juillet 2013.
Référence de publication: 2013106288/11.
(130129103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 112.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.
Référence de publication: 2013106289/10.
(130128844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sebino Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 137.311.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 26 juin 2013

Siège social:

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106366/14.

(130128128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Semaanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 135.996.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 juin 2013, la décision prise par le Conseil d'Administration du 13 mai 2013 de coopter Mme Nathalie LETT en remplacement de Mr Gilles ORBAN a été ratifiée.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Lors de cette même assemblée générale, le mandat des Administrateurs Messieurs Geoffrey HUPKENS et Cédric JAUQUET, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une période de six ans.

Leur mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Pour: SEMAANLUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013106368/20.

(130128324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Sablon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

Le mandat du commissaire aux comptes AREND CONSULT S.AR.L. venant à l'expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de le renommer pour une durée de cinq ans.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.à.r.l. a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND / G. THIBO

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013106356/16.

(130128862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société METALLUM HOLDING S.A., société anonyme: Madame Nathalie LETT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Yves BIEWER.

Luxembourg, le 29.07.2013.

Pour: METALLUM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013108198/18.

(130130889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Meritan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.821.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 8 juillet 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 8 juillet 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 8 juillet 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1^{er} février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 8 juillet 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MERITAN HOLDINGS SA

Référence de publication: 2013108195/19.

(130130606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Microtrace International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.317.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu le juge-commissaire Madame Carole Besch en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations:

1. de la liquidation de la société MICROTRACE INTERNATIONAL S.A., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26317 et ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 2 Boulevard Royal.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Julie Chartrain-Hecklen
Le liquidateur

Référence de publication: 2013108204/17.

(130130951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

JC Aviation (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 161.517.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 11 juillet 2013, lors de l'Assemblée Générale de la Société JC AVIATION (LUXEMBOURG) S.A.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013.

Madame Claire-Hélène DUPONT, née à Vitry-sur-Seine, France, le 14 juillet 1983, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin le 30 juin 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JC AVIATION (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013109127/18.

(130132811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.618.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 26 juillet 2013

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant B.

3. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

4. M. Eric SELLAM, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 16 septembre 1978, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109088/20.

(130132783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

I.D.E.E. Sàrl, Iwerall Direkt Emmer Exact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.119.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30/07/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013109090/17.

(130132211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Alfa Lula Alto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.020.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.755.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SBM Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172142;

2. Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of thirty million one hundred eight thousand thirty-nine United States Dollars (USD 30.108.039,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178551;

3. Arazi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 12.750,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160782;

here each represented by Ms. Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on July 22nd, 2013.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons, represented as mentioned above, are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Alfa Lula Alto S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176755, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 dated June 17, 2013, and whose articles of association have not been amended since then.

III. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of sixty-five million United States Dollars (USD 65.000.000,00) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) to an amount of sixty-five million twenty thousand United States Dollars (USD 65.020.000,00) by creation and

issuance of sixty-five million (65.000.000) new shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares).

V. The shareholders resolve to approve the subscription of the New Shares by SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, Arazi S.à r.l., prenamed, and Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., prenamed.

Subscription - Payment

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for thirty-six million four hundred thousand (36.400.000) New Shares (the SBM New Shares) and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of thirty-six million four hundred thousand United States Dollars (USD 36.400.000,00), together with a total share premium in the amount of forty-six million three hundred sixty-one thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 46.361.840,00) (the SBM Share Premium), by contribution in kind in the total amount of eighty-two million seven hundred sixty-one thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 82.761.840,00) consisting in the conversion of a portion of a receivable held by SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, towards the Company, in the same amount (the SBM Receivable) which SBM Receivable is incontestable, payable and due.

Arazi S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for three million two hundred fifty thousand (3.250.000) New Shares (the Arazi New Shares) and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of three million two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 3.250.000,00), together with a total share premium in the amount of four million one hundred thirty-nine thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 4.139.450,00) (the Arazi Share Premium), by contribution in kind in the total amount of seven million three hundred eighty-nine thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 7.389.450,00) consisting in the conversion of a receivable held by Arazi S.à r.l., prenamed, towards the Company, in the same amount (the Arazi Receivable) which Arazi Receivable is incontestable, payable and due.

Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for twenty-five million three hundred fifty thousand (25.350.000) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of twenty-five million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 25.350.000,00), together with a total share premium in the amount of thirty-two million two hundred eighty-seven thousand seven hundred ten United States Dollars (USD 32.287.710,00) (the JALA Share Premium), by contribution in cash in the total amount of fifty-eight million one hundred ninety thousand two hundred ninety-four United States Dollars and forty-three Cents (USD 58.190.294,43) (the JALA Contribution).

Evidence of the contributions' existence and Value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated July 22, 2013, of the Company, certified true and correct by its sole manager;
- a contribution declaration of SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the SBM Receivable;
- a contribution declaration of Arazi S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Arazi Receivable.

Proof of the existence and value of the contribution in cash has been given to the undersigned notary by the amount of fifty-eight million one hundred ninety thousand two hundred ninety-four United States Dollars and forty-three Cents (USD 58.190.294,43) which has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Effective implementation of the contributions in kind

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the SBM Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the SBM Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the SBM Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the SBM Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Arazi S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Arazi Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Arazi Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Arazi S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Arazi Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Arazi Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Reports of the Company's sole manager

The reports of the sole manager of the Company, dated July 22, 2013, annexed to the present deed, attest that the sole manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally

bound as sole manager of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agrees with their description, with their valuation and confirms the validity of the subscriptions and payments.

VI. The shareholders resolve to allocate the excess on the JALA Contribution in the amount of five hundred fifty-two thousand five hundred eighty-four United States Dollars and forty-three Cents (USD 552.584,43) to the legal reserve of the Company and so that such reserve will reach an amount of five hundred fifty-two thousand five hundred eighty-four United States Dollars and forty-three Cents (USD 552.584,43) following such increase.

VII. The shareholders resolve to link the share premium paid by each shareholder to the shares held by such shareholder as follows:

- the SBM Share Premium shall be linked to the thirty-six million four hundred eleven thousand two hundred (36.411.200) shares held by SBM Holding Luxembourg S.à r.l., prenamed, in the Company;

- the Arazi Share Premium shall be linked to the three million two hundred fifty-one thousand (3.251.000) shares held by Arazi S.à r.l., prenamed, in the Company;

- the JALA Share Premium shall be linked to the twenty-five million three hundred fifty-seven thousand eight hundred (25.357.800) shares held by Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., prenamed, in the Company.

VIII. The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to give it the following content:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed share capital is set at sixty-five million twenty thousand United States Dollars (USD 65.020.000,00) represented by sixty-five million twenty thousand (65.020.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. SBM Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172142;

2. Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de trente millions cent huit mille trente-neuf Dollars Américains (USD 30.108.039,00), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178551;

3. Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 12.750,00), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160782;

ici représentés par Mlle Euryale Didillon, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 22 juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Tous les associés étant présents ou représentés, ceux-ci déclarent avoir été dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

II. Les personnes comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Alfa Lula Alto S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176755, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1433 en date du 17 juin 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq millions de Dollars Américains (USD 65.000.000,00) afin de porter celui-ci de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) à un montant de soixante-cinq millions vingt mille Dollars Américains (USD 65.020.000,00) par la création et l'émission de soixante-cinq millions (65.000.000) de parts sociales nouvelles, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

V. Les associés décident d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, Arazi S.à r.l., précitée, et Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., précitée.

Souscription - Libération

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, déclare souscrire à trente-six millions quatre cent mille (36.400.000) Nouvelles Parts Sociales (les Nouvelles Parts Sociales SBM) et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune à leur valeur totale de trente-six millions quatre cent mille Dollars Américains (USD 36.400.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions trois cent soixante et un mille huit cent quarante Dollars Américains (USD 46.361.840,00) (la Prime d'Emission SBM), par apport en nature d'un montant de quatre-vingt-deux millions sept cent soixante et un mille huit cent quarante Dollars Américains (USD 82.761.840,00) consistant en la conversion d'une créance détenue par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, envers la Société, d'un même montant (la Créance SBM), ladite Créance SBM étant certaine, liquide et exigible.

Arazi S.à r.l., précitée, déclare souscrire à trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) Nouvelles Parts Sociales (les Nouvelles Parts Sociales Arazi) et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune à leur valeur totale de trois millions deux cent cinquante mille Dollars Américains (USD 3.250.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cent trente-neuf mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 4.139.450,00) (la Prime d'Emission Arazi) par apport en nature d'un montant de sept millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 7.389.450,00) consistant en la conversion d'une créance détenue par Arazi S.à r.l., précitée, envers la Société, d'un même montant (la Créance Arazi), ladite Créance Arazi étant certaine, liquide et exigible.

Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., précitée, déclare souscrire à vingt-cinq millions trois cent cinquante mille (25.350.000) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune et leur valeur totale de vingt-cinq millions trois cent cinquante mille Dollars Américains (USD 25.350.000,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente-deux millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix Dollars Américains (USD 32.287.710,00) (la Prime d'Emission JALA), par apport en numéraire d'un montant de cinquante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains et quarante-trois Cents (USD 58.190.294,43) (l'Apport JALA).

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 22 juillet 2013 de la Société, certifié exact et véridique par son gérant unique;
- une déclaration d'apport de SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance SBM;

- une déclaration d'apport de Arazi S.à r.l., précitée, attestant que celle-ci est la détentrice absolue de la Créance Arazi;

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en numéraire a été donnée au notaire soussigné par le montant de cinquante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains et quarante-trois Cents (USD 58.190.294,43), lequel a été intégralement libéré en numéraire et est dorénavant à la libre disposition de la Société.

Réalisation effective des apports en nature

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance SBM et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;

- la Créance SBM n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, ne dispose de droits sur la Créance SBM;

- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance SBM en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Arazi S.à r.l., précitée, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance Arazi et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;

- la Créance Arazi n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que Arazi S.à r.l., précitée, ne dispose de droits sur la Créance Arazi;

- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Arazi en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Rapports du gérant unique de la Société

Les rapports du gérant unique de la Société en date du 22 juillet 2013, annexés au présent acte, attestent que le gérant unique de la Société, reconnaissant avoir été informé auparavant de l'étendue de sa responsabilité et légalement tenu en tant que gérant de la Société eu égard aux apports en nature décrits ci-dessus, accepte expressément leur description et leur évaluation et confirme la validité des souscriptions et libérations.

VI. Les associés décident d'allouer le surplus de l'Apport JALA d'un montant de cinq cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains et quarante-trois Cents (USD 552.584,43) à la réserve légale de la Société de sorte que celle-ci atteigne un montant de cinq cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains et quarante-trois Cents (USD 552.584,43) suivant cette augmentation.

VII. Les associés décident de lier la prime d'émission payée par chaque associé aux parts sociales détenues par ceux-ci comme suit:

- la Prime d'Emission SBM sera liée aux trente-six millions quatre cent onze mille deux cents (36.411.200) parts sociales détenues par SBM Holding Luxembourg S.à r.l., précitée, dans la Société;

- la Prime d'Emission Arazi sera liée aux trois millions deux cent cinquante et un mille (3.251.000) parts sociales détenues par Arazi S.à r.l., précitée, dans la Société;

- la Prime d'Emission JALA sera liée aux vingt-cinq millions trois cent cinquante-sept mille huit cents (25.357.800) parts sociales détenues par Japan Alfa Lula Alto S.à r.l., précitée, dans la Société.

VIII. Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Paragraphe 1. «Le capital social de la Société s'élève à soixante-cinq millions vingt mille Dollars Américains (USD 65.020.000,00) représenté par soixante-cinq millions vingt mille (65.020.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111782/252.

(130136216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.